

208C0973
FR0000035719-FS392

22 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

(Euronext Paris)

Par courrier du 22 mai 2008, M. René Brillet a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et détenir 193 000 actions ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR représentant autant de droits de vote, soit 5,66% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 412 200 actions représentant 4 040 301 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.